Avant-projet de Charte
Vocation 2 : *un territoire responsable de son environnement*
Lajoux, mardi 16 décembre 2008

Relevé de décisions

Le Président Nast ouvre la séance en précisant que cette troisième réunion de concertation a pour objectif d'examiner le contenu des actions proposées ainsi qu'une première répartition des rôles entre le Parc et ses partenaires.

Axe 1 : Une gestion du territoire respectueuse des patrimoines paysagers et naturels

- Prendre en compte les schémas départementaux cynégétiques, les plans de gestion départementaux piscicoles (action 1.1.2.1) et les orientations du Life Tétras (action 1.1.2.4),
- Citer davantage certains partenaires comme les Fédérations de Chasse ou les associations qui peuvent accompagner les actions du Parc dans la gestion des milieux, en particulier les CREN s'il s'agit de gérer les réserves naturelles,
- Pour la préservation de la flore des bords de route, privilégier certaines techniques (Lamier, même si cela semble délicat financièrement parlant), reprendre les actions de sensibilisation et de formation des employés.
- Bien insister sur la nécessaire préservation de toutes les zones humides, en particulier sur le Pays de Gex,
- Concernant les passages de faune (action 1.1.3.1), inciter les particuliers à ne pas s'enclorent hermétiquement et pour les espèces gibier (action 1.1.2.2), informer les propriétaires sur les conséquences d'une gestion non équilibrée des espèces gibier sur la faune et la flore en leur rappelant le cadre règlementaire. On pourra s'inspirer de l'action de sensibilisation prévue (action 1.1.2.3)
- En matière de corridors, (action 1.1.3.1) il conviendrait de préciser ce que le Parc entend en matière de corridors intra urbains, voire modifier le terme pour éviter toute confusion avec la notion de corridors à l'échelle du Parc qu'il faudrait pouvoir à la fois affirmer davantage et prévoir de cartographier (action 1.1.6.1). Indiquer clairement que l'on considère le territoire du Parc comme un corridor à part entière et qu'on souhaite le maintenir comme tel.
- Il faut pouvoir envisager des financements spécifiques sur les thèmes de gestion environnementale que Natura 2000 ne peut financer (action 1.1.4.2),
- Les colloques (action 1.1.1.8) doivent être l'occasion d'aborder des thèmes comme ceux des espèces ordinaires, voire d'ouvrir les débats à des publics très divers susceptibles d'être concernés par les thématiques abordées et d'intéresser des financeurs différents,
- Le Parc devrait encourager la plantation de vergers en milieu urbain comme en milieu rural pour des questions d'enrichissement de la biodiversité et de qualité du paysage. De même, il devrait encourager la collecte et la conservation de vieilles variétés de fruits et si possible de légumes et céréales.
- Il conviendrait de préciser (action 1.1.6.2) le type et la nature des passages de faune à préserver sur les cours d'eau, il s'agit en l'occurrence de passes à poissons,
- A l'action 1.1.7.1, rajouter le site du Crêt de la Neige qui fait l'objet d'une demande de classement de Grand Site par le Conseil Général de l'Ain,

- Compte tenu des problèmes de gestion d'alpage que l'on rencontre, une action du Parc en concertation avec la Suisse serait nécessaire,
- Il faut se méfier des procédures d'inscription et de classement de sites qui créent ensuite des contraintes fortes pour des actions de requalification paysagère (action 1.2.1.2), d'autant que ces procédures sont lourdes et coûteuses pour les communes. On pourra utilement privilégier la concertation et recourir, dans les documents d'urbanisme, aux classements de perspectives,
- La phase de sensibilisation des élus, en amont des projets d'urbanisme et d'architecture, constitue un préalable aux projets. Le parc doit organiser celle-ci (actions 1.2.2.1 et 1.2.2.2),
- Il ne faut pas oublier que la préservation du petit patrimoine rural peut aussi avoir pour objectif de préserver la biodiversité qui s'y trouve (ex : murets de pierres sèches, murgers, …),
- L'inventaire du patrimoine est un moyen de connaître et d'identifier les principaux édifices patrimoniaux, mais il ne suffit pas toujours à leur préservation (action 1.2.2.3). En matière de mise en valeur du patrimoine, il faut noter que la Fondation du patrimoine a élargi son intervention en faveur du bâti aux milieux naturels dès lors que les sites sont classés ou en ZPPAUP. L'intérêt est davantage dans la défiscalisation que dans le taux de subvention
- Si on veut développer des Chartes paysagères (action 1.2.3.1), il serait utile d'identifier préalablement les entités (action 1.2.1.1),
- La densification des zones d'activités et urbaines, plutôt que l'ouverture de nouvelles zones, est à privilégier (action 1.2.4.1),
- Le Haut-Jura a bien progressé en matière de rationalisation de la signalétique et de la publicité. L'équipe du Parc est bien rodée pour apporter aux communes tous les conseils nécessaires,
- Le Parc est-il en mesure d'évaluer la capacité d'accueil du territoire en nombre d'habitants ?

Axe 2 : A la recherche de la performance énergétique

- L'ambition exprimée en termes de réduction des GES est forte, la recherche de l'efficacité énergétique est à mettre en avant. On pourrait s'appuyer sur la démarche « néga watt » (action 2.1.1.2),
- Outre les aspects énergétiques et architecturaux des bâtiments, il convient d'envisager l'incitation à l'utilisation de matériaux sains préservant la santé des habitants (action 2.2.1.1),
- L'importance de l'enjeu énergétique sur le bâti ancien doit être mise en avant,
- On commence à disposer en Franche-Comté de réalisations bâtiments basse énergie intéressantes avec le programme Ademe-Région (actions 2.2.1.1 et 2.1.1.2). On pourrait afficher dans les cahiers des charges des obligations d'évaluation en termes de CO2.
- Il apparaît important de trouver les modes de communication adaptés pour faire connaître le conseil partagé énergie et architecture (action 2.2.1.2)
- L'action matériauthèque est intéressante. L'accent doit être mis sur la formation des artisans aux nouvelles techniques de construction visant aux économies d'énergie : habitat passif. Plus encore sur le « comment travailler ensemble » (action 2.2.14) ; on notera que le lycée d'Héricourt dispose d'une formation initiale dans le domaine des économies d'énergies,
- La problématique du « tout voiture » (action 2.2.2.1) touche également le transport des marchandises (ex : transport du bois). Il conviendrait de repenser l'utilisation du réseau ferroviaire existant pour les transports de marchandises,

- Il faut envisager de développer au maximum les énergies renouvelables et afficher directement l'ambition de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire grâce à celles-ci (mesure 2.2.3),
- Concernant le bois énergie (action 2.2.3.1), la rédaction actuelle apparaît trop précautionneuse même si le développement du bois énergie est largement repris dans la vocation 3. Bien axer la mesure sur la ressource locale et les circuits courts. L'exploitation est bénéfique à la forêt. On notera qu'un code de bonne conduite des pratiques sylvicoles existe et qu'il faudra s'en inspirer,
- La géothermie semble ne pas être considérée comme une priorité pour le territoire (action 2 .2.3.4).

Axe 3 : Développer le territoire en préservant son eau (titre à modifier)

- Concernant l'action 3.1.1.2, on pourra se rapprocher de la Fédération des collectivités locales pour obtenir tous les conseils nécessaires en matière d'organisation des compétences vis-à-vis de l'assainissement tout en sachant que la loi impose qu'une seule collectivité dispose de la compétence en matière d'assainissement,
- Il conviendra d'aborder dans l'action 3.1.1.4 relative à la réduction de l'usage des pesticides, la problématique des traitements visant à la réduction des pullulations de campagnols,
- Le Parc doit jouer un rôle dans l'application effective de la réglementation des périmètres de protection, on pourra envisager des systèmes de rétention d'eau permettant, en particulier en bordure de lacs, de récupérer les pollutions accidentelles (action 3.2.1.1),
- La récupération des eaux pluviales est une bonne chose. Mais une fois qu'elle est reversée dans le réseau, comment tient-on compte des volumes et du coût de dépollution ? (action 3.2.1.2),
- Compte tenu des niveaux médiocres de rendement actuels des réseaux de distribution d'eau potable du territoire, on supprimera le terme « maintenir » dans l'intitulé de l'action 3.2.1.3,
- On insistera sur la nécessité de garantir un fonctionnement hydraulique et écologique optimum des cours d'eau (mesure 3.2.2).

Aspects généraux

- L'ampleur des actions proposées pose la question de la capacité du Parc à faire. Aura-t-il les moyens humains en conséquence,
- Il est préférable de raisonner à budget donc à moyens humains constants. Ce qui signifie abandonner certaines missions pour en faire d'autres répondant à des enjeux nouveaux ou plus importants. Le Parc veut aussi privilégier le travail en partenariat de manière à se positionner plutôt comme incitateur et coordonnateur,
- Le pas de temps de 12 ans laisse la possibilité d'être ambitieux car tout n'a pas à être engagé dès la première année. En revanche, il peut être envisagé, avec le groupe de concertation, de définir des priorités,
- L'évaluation se fera en continu et en final, à l'échelle des politiques plus qu'à l'échelle des actions pour ne pas compliquer la tâche. L'écriture du dispositif d'évaluation reste à faire, mais il s'agit d'une obligation de la procédure de révision de la Charte,
- Il serait bon d'inciter l'ensemble des collectivités du territoire à intégrer dans les marchés publics des clauses environnementales.